## Entente Sportive Magnanvilloise Cyclotourisme & VTT CHARTE ANNEE 2025

## Le cyclotourisme :

Le cyclotourisme, est une <u>activité sportive de détente et de loisir</u>. Il implique esprit de découverte, plaisir des rencontres, entraide et convivialité <u>mais exclut tout esprit de compétition</u>. Ce qui n'empêche pas une saine émulation entre les participants.

1. Les engagements, aux Rallyes, Randonnées à la journée, inscrits au calendrier national FFCT, seront remboursés au cout réel avec un plafond de 6,00 €.

Les Séjours FFCT, les randonnées sur plusieurs jours, les Semaine Fédérale et Européenne ou équivalant etc..., inscrits au calendrier national FFCT, seront remboursés forfaitairement 6.00 € par jour.

Les remboursements se font sur présentation d'un justificatif du type reçu mentionnant : ...

Le nom et prénom de l'adhérent

L'intitulé et la date de l'organisation

Tampon du club organisateur

Le montant de l'inscription

Par souci d'équité entre les adhérents et de maitrise budgétaire, le montant des remboursements annuels, hors programme mensuel, est plafonné à 50 € par an et par personne.

Lors de nos participations, aux rallyes et randonnées inscrits au calendrier national FFCT, il est souhaité que <u>les adhérents portent les couleurs du club</u>.

2. Lors d'une sortie lorsqu'une personne accompagnera en tant que << voiture suiveuse>> elle mettra son véhicule à la disposition de tous les participants sans exception pour le transport du petit matériel, et du ravitaillement. Elle devra attendre le passage du dernier membre du club, avant de reprendre la route. En effet un incident mécanique, ou un accident peut nécessiter la présence de la voiture.

Les frais de carburant liés au fonctionnement du club, déplacements d'un membre du bureau pour diverses réunions « CODEP, AG, Bénévolat, Etc...» feront l'objet d'une attestation fiscale afin de bénéficier de réductions d'impôts en fonction des lois en vigueurs. Il en sera de même pour tout bénévole, mandaté par le bureau, utilisant son véhicule pour participer activement au bon déroulement d'une de nos organisations « fléchage, ravitaillements...» ou d'une grande sortie club.

- **3.** Nous demandons une participation à la vie du club, notamment au moment de nos organisations. Chaque avis, est important et bienvenu pour le bon fonctionnement de notre section.
- **4.** Une permanence se tient tous premiers samedis du mois de 11h à 12h au local sous la salle polyvalente, sauf jours fériés et congés scolaires d'été. Elle tient lieu de réunion d'informations, et de débats sur le fonctionnement du club.

Le programme mensuel des sorties club, rallyes, et randonnées, peut être consulté sur le site internet : <a href="http://cyclomagnanville.sportsregions.fr/">http://cyclomagnanville.sportsregions.fr/</a>.

Pour les sorties club, le point de ralliement se fait sur le parvis de la communauté urbaine GPSEO (ancien parking de MAG2000) en respectant autant que possible les horaires de départ.

Pour les entrainements le point de ralliement est celui convenu par le groupe défini au paragraphe 6.

**5.** La vie d'une association, nécessite une gestion administrative importante, basée sur le bénévolat. Aussi nous vous demandons d'une manière générale, de répondre le plus rapidement possible aux courriers et demandes qui vous sont adressés.

Le bureau a des comptes à rendre aux différents organismes : le club omnisports E.S.M., la mairie, la F.F.C.T. – etc.

- **6.** Les sorties club doivent se faire dans un esprit de groupe. Quelque soit le groupe, le plus fort s'adaptant au plus faible. <u>Il est souhaitable de faire un regroupement au sommet des côtes, et de ne pas laisser une personne seule sur le parcours</u>. Toutefois, les rallyes restent à allure libre en conservant le même état d'esprit. Voir ci-dessous, les groupes tels qu'ils ont été définis par le bureau :
- 1/ Groupe A : Qui évoluera à allure soutenue mais en respectant toujours la notion de groupe.
- 2/ Groupe B : Quant à lui adoptera une allure plus modeste et plus proche de la conception du cyclotourisme.
- 3/ Groupe C : Optera pour une allure plus tranquille, afin d'accueillir d'éventuels débutants, des personnes ayant des difficultés passagères «par exemple pour cause de santé » ou des femmes et des hommes désireux de pratiquer modérément une activité physique de loisir.

Il est demandé, à chaque participant de bien se situer par rapport à ses aptitudes, et de faire le bon choix du groupe dans lequel il souhaite évoluer. Il est important que chacun d'entre nous trouve du plaisir à effectuer une sortie.

N'oublions pas que nous sommes un club cyclotouriste, que notre pratique doit se faire dans la convivialité et un respect mutuel, afin de montrer au monde extérieur une bonne image de notre club.

7. Tout adhérent ne participant pas à l'assemblée générale, et n'ayant pas fait parvenir un pouvoir pour être représenté par une tierce personne, ne sera pas retenu pour la remise des récompenses.

## 8. Sécurité :

Le comportement de chacun en groupe, engage non seulement sa propre sécurité, mais aussi celle de ses camarades.

Il est demandé de respecter le code de la route et notamment le respect des Stops et feux tricolores De signaler l'arrivée d'un véhicule par l'avant <<droite devant ! >> De signaler l'arrivée d'un véhicule par l'arrière << droite derrière >>

Si vous doublez à droite à l'intérieur du groupe, signalez-vous oralement

Signaler le mauvais état de la chaussée, et indiquer du doigt les trous,

Signaler la présence de piétons, chiens, etc.

Toujours prévenir de son changement de direction.

## LE PORT DU CASQUE EST INDISPENSABLE

Si au cours d'une sortie vous repérez un passage dangereux pour les cyclistes comme le mauvais état de la route ou d'une piste cyclable, une mauvaise signalisation, une aberration dans un aménagement, etc... Il est demandé d'en informer, avec photos à l'appui si possible, le délégué sécurité de la section qui transmettra auprès de la commission de sécurité du CODEP pour intervention auprès des autorités compétentes.

9. <u>Le bureau, accepte que les enfants d'un membre licencié, âgés de moins de dix huit ans puissent adhérer à la section à condition que le mineur, soit accompagné de cette personne au cours des sorties – club – rallye – entraînement.</u>

Le Bureau